

19 sep 2003 -19:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2003](#)

Planification de la kinésithérapie

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la planification de la kinésithérapie.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la planification de la kinésithérapie.

Ce projet vise à assurer une maîtrise de l'offre en kinésithérapie. La densité en kinésithérapeute est supérieure, en Belgique, à celle de la plupart des pays européens. La limitation de l'offre est d'application en 2005. Actuellement 6.052 kinésithérapeutes font moins de six prestations par jour. Le nombre de kinésithérapeutes ayant accès au remboursement des soins de santé est fixé à 450 pour l'année 2008 et 350 pour l'année 2009. Des mécanismes de lissage sont introduits. Le projet institue le principe de l'étalement du surquota des deux premières années (2005-2006), en débit à partir de 2007, sur un nombre d'années égal à la durée des études (5 ans) qui conduisent au diplôme de kinésithérapeute. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil de la Kinésithérapie ainsi qu'au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe